

Ecole primaire Paul Valéry  
91360 Epinay-sur-Orge

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE  
Mardi 9 mars 2021

La séance du conseil d'école s'est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Peretti, Directrice d'école. Compte tenu de la situation sanitaire, le conseil d'école s'est tenu en visioconférence.

**Etaient présents :**

Directrice : M<sup>me</sup> Peretti

Enseignants : M<sup>mes</sup> Pallier, Malterre, Cazin, Mandine, Micard, Farout, Chevalier, Peyrot, Chêné, Arias, Leitus, Goutard, Somme, Letierce, Houlot et MM. Demaret, Renard, Dor, Golitin et Rozé.

Représentants de la Mairie : M. Barrière, maire adjoint

M. Randoing, conseiller municipal

M<sup>me</sup> Lantrès, responsable du service scolaire

Représentants de parents d'élèves :

- APIE : M<sup>mes</sup> Afonso, Darmengeat, Kerjean Monchatre et Viratelle
- PEEP : M<sup>me</sup> Cote

1) Protocole sanitaire

L'application du protocole sanitaire se passe bien. Cependant, cela nécessite beaucoup de travail, de temps et d'énergie pour sa mise en place aussi bien pour l'équipe enseignante que pour l'équipe des animateurs. La mairie nous aide au mieux.

Les cas contacts sont identifiés lorsque les parents préviennent l'équipe enseignante et les élèves restent à la maison le temps nécessaire. La continuité pédagogique est alors mise en place par l'enseignant.

Mise à jour du protocole sanitaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 :

- La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée : quelques minutes toutes les heures.

A compter du lundi 22 février 2021 les cas confirmés à la COVID-19, élèves et personnels, qu'il s'agisse de cas confirmés de variant ou non et quel que soit le type de test réalisé, feront l'objet d'une période d'isolement de 10 jours.

S'agissant des élèves de maternelle symptomatiques (cas possible), non testés, ils font l'objet d'une éviction de 7 jours jusqu'à l'arrêt des signes (NB : les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19). Une éviction additionnelle de 48 heures après la disparition de la fièvre est recommandée.

Le directeur d'école informe immédiatement l'IEN qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS). C'est l'ARS qui prend les décisions lorsqu'il s'agit de fermer une classe ou pour la période d'isolement.

En cas de confinement, les enseignants assureront la continuité pédagogique à distance.

En cas d'absence d'un instituteur, les élèves sont soit pris en charge par la directrice, soit répartis dans d'autres classes tout en respectant au mieux le protocole sanitaire (les élèves sont toujours répartis dans les mêmes classes). Lors de la pause méridienne, ces enfants sont alors regroupés à nouveau par classe d'origine pour le repas. Durant les récréations, chaque classe reste ensemble avec une portion de cour réservée à elle et se rend aux sanitaires sous la surveillance de l'enseignant.

2) Remplacement des enseignants

Il y a des absences d'enseignants non remplacés et la situation est difficile pour l'équipe enseignante. L'APIE se propose d'écrire un courrier à l'inspection pour demander des remplaçants dans les classes concernées. Mme Peretti précise que l'inspection de Palaiseau fait de son mieux et que cette dernière est consciente des difficultés par le non remplacement des enseignants.

### 3) Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est porté au niveau « *Urgence attentat* » sur l'ensemble du territoire national depuis le 29 octobre 2020. Il s'agit du plus haut niveau d'alerte du dispositif de lutte contre le terrorisme. Il est toujours en application à ce jour.

Pour la sécurité des enfants et du personnel, il nous est demandé de limiter les sorties. Actuellement, seules les sorties à proximité de l'école sont possibles (médiathèque, stade du Breuil, parc des Templiers).

### 4) Sport à l'école

Les enseignants ne peuvent plus aller au gymnase en raison de la crise sanitaire de la COVID. Seul le sport à l'extérieur reste possible.

Compte tenu des temps de récréation qui s'étalent de 9h40 à 10h50 le matin et de 14h40 à 15h50 l'après-midi, il reste peu de temps pour les activités sportives dans la cour. Certaines classes vont au stade du Breuil une fois par semaine et l'équipe enseignante va établir un planning d'utilisation du stade pour que chaque classe puisse bénéficier d'un créneau horaire une fois par semaine. Cette mise en place sera appliquée d'ici une à deux semaines.

D'autres classes pratiquent l'activité vélo dans la cour.

Les parents d'élèves de l'association APIE proposent à l'école d'investir dans l'achat de matériels de sport, tels que des cages de football mobiles (qui serviraient également pour le hand-ball, et autres jeux de ballons), des filets et raquettes de badminton, filets et ballons de basket-ball.

Compte tenu de la situation sanitaire et de l'organisation de l'école (protocole sanitaire, espace), il nous semble difficile d'investir dans du matériel de sport actuellement. Le projet reste en suspens. L'école va investir dans l'achat de vélos d'occasion.

Natation scolaire : Les séances perdues ne seront pas rattrapées. Cependant la mairie veut essayer de décaler les cycles piscine à la classe de CE2 (actuellement CE1) afin que les élèves de CE1 qui n'ont pu bénéficier de ces séances cette année ne soient pas pénalisés.

Pour 2021/2022, fermeture de la piscine de Longjumeau. La mairie a déjà pris contact avec les piscines de Sainte Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Saint Michel-sur-Orge afin d'organiser les séances de l'année scolaire à venir.

### 5) Projets :

Ils évoluent en fonction de la situation sanitaire.

- Projet classes de découverte sans nuitée en maternelle : Développer le langage oral et écrit ; se respecter, coopérer, respecter sa planète ; sensibiliser les enfants au monde sonore dans sa variété : affiner son écoute, continuer la chorale de classe, découvrir le monde du vivant : les 5 sens. → Découverte du monde végétal avec des sorties au parc des Templiers, décorations de Noël et objets de récupération, spectacle musical « Les Archets à Bâbord », spectacle de la compagnie Billenbois « Poule Rousse », ateliers cuisine dans chaque classe, poursuite des activités de jardinage dans le patio, sortie au Domaine départemental de Montauger.
- Le projet potager se poursuit en maternelle et prend forme en élémentaire puisque la mairie a financé et installé 5 bacs durant les vacances de février. La bordure du bloc sanitaire va être travaillée pour pouvoir y planter des fleurs ou autres.
- Projet vélo en élémentaire : projet qui s'étale sur plusieurs années et concernera toutes les classes du CP au CM2 avec l'achat de vélos, organisation d'un atelier de réparation. Nous souhaitons que les parents interviennent sur ce projet lorsque la situation sanitaire le permettra. En effet, les vélos nécessitent des réparations et d'être entretenus. Seuls, les instituteurs de chaque classe ne peuvent réparer et entretenir les 25 vélos d'une classe. Les parents seront donc sollicités afin de contribuer au

bon fonctionnement de cette activité pour leurs enfants. La mairie évoque également la possibilité de faire intervenir une entreprise « Recyclo » qui permettrait de réparer certains vélos contre paiement. Une sortie vélo est envisagée pour la fin d'année sur les bords de l'Orge, ainsi qu'un entraînement au printemps au parc des Templiers.

L'APIE propose de lancer un appel aux parents volontaires pour aider à la réparation des vélos des élèves, ainsi que faire une demande de dons de vélos aux parents qui le souhaitent, pour les enfants qui n'en disposent pas.

Ce projet vise à s'étendre à toutes les classes au cours des années et va encore plus loin. En effet, une demande d'aide auprès de la mairie est faite. Il s'agit de mettre en place au niveau du parking du breuil face au gymnase Mimoun, un parcours vélo alliant la sécurité routière. Un marquage au sol ainsi que de la signalétique routière sont donc demandés auprès de la mairie qui en sont propriétaires. Les représentants mairie présents ont répondu favorablement à la demande et soutienne le projet. Ce projet porté par MM. Rozé et Renard, et soutenu par la directrice et le corps enseignant est donc en cours. Un croquis de projet doit être transmis à la mairie.

- Projet Batucada pour les classes de CM1 et CM2 avec intervenant (financement mairie année 2020/2021 : 2250 €). Dix séances par classe. L'intervenant n'a à ce jour pas de disponibilités qui permettraient d'étendre cette activité à toutes les classes.

Projet de sensibilisation :

- Intervention de la SNCF pour les classes de CM2 le 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Intervention de la sécurité routière les 22 et 23 mars 2021.
- Intervention de la police nationale les 18 et 19 janvier 2021 pour les classes de CE2, CE1/CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 sur les thèmes suivants : Les incivilités, la violence à l'école, le respect des règles, des lois, d'autrui, le harcèlement et les dangers d'Internet. La directrice a également demandé une intervention de la police nationale pour les classes de CP et de CE1.
- Projet livre est mis en place dans certaines classes.
- Projet recyclage mis en place par l'APIE des bâtons de colle et stylos : cela fonctionne bien, les élèves participent bien à ce projet sous la responsabilité des enseignants.
- Journée spéciale et jeux de société juste avant les vacances de Noël : Bilan très positif. Actions à reconduire.
- L'association des parents d'élèves APIE propose de faire des journées évasion au sein de l'école afin que les élèves sortent un peu psychologiquement de cette pression sanitaire. Ainsi, il est proposé une journée où les enfants viendront déguisés à l'école faute de carnaval. Cette activité était déjà inscrite dans les activités proposées par l'équipe enseignante.
- Spectacles à l'école :

Maternelle :

Les Archets à Bâbord avec le spectacle « Carnaval Animal » le 12 novembre 2020 (financement mairie année 2019/2020 : 1400 €)

Ecoutanik : les 11 et 14 décembre 2020 (financement mairie année 2019/2020 : 800 €)

Billenbois avec le spectacle « Poule Rousse » le 8 mars 2021 (financement mairie année 2020/2021 : 840 €)

Les Archets à Bâbord avec le spectacle « Petit violon deviendra grand » le 8 avril 2021 (financement mairie année 2020/2021 : 1800 €)

Elémentaire :

Spectacle de magie le 26 janvier 2021 pour les classes de CP, CE1 et CE2 (financement mairie année 2020/2021 : 3323,2€)

Les Archets à Bâbord avec le spectacle « Petit violon deviendra grand » pour les deux classes de CE2 et la classe de CE1/CE2 le 8 avril 2021 (financement mairie année 2020/2021 : 1200 €)

Les Archets à Bâbord avec le spectacle « Carnaval Animal » pour les classes de CP, CE1, CM1, CM1/CM2 et CM2 les 22 et 23 mars (financement mairie année 2020/2021 : 1500 € et financement coopérative scolaire : 300 €, soit un total de 1800 €)

A venir : Projet légo pour les trois classes de CP, deux classes de CE1 et la classe de CM1B (financement coopérative scolaire : 1040 €) et spectacle théâtral sur la sensibilisation à l'environnement et à l'écologie « Compagnie de l'Escapade » pour la classe de CPC, la classe de CE1B, la classe de CE1/CE2, les deux classes de CE2, les deux classes de CM1 et les deux classes de CM2 sur le thème des abeilles ; les deux classes de CPA et CPB et la classe de CE1A sur le thème des animaux de la ferme (devis en attente avec financement coopérative scolaire).

Il est difficile de trouver des spectacles tout en respectant le protocole sanitaire.

Lors d'une réunion des directeurs, Madame l'inspectrice a émis un avis défavorable concernant les spectacles et animations dans les écoles car la priorité est la santé mondiale. Cette décision est sous ma responsabilité. L'équipe enseignante va très prochainement se réunir pour discuter du maintien ou du report ou annulation des spectacles.

A ce jour, aucune réservation pour des sorties culturelles et sportives n'a été faite en raison de la situation sanitaire et du plan Vigipirate.

L'APIE demande à ce que la directrice et l'équipe enseignante aient un plan B en cas de non possibilité de maintenir ces projets et interventions en raison du protocole sanitaire. En effet, l'argent disponible venant de la mairie pour chaque enfant et de la coopérative scolaire ne peut être perdu, et nécessiterait d'être investi rapidement en cas d'annulation des sorties et spectacles.

#### 6) Coopérative scolaire

A ce jour, le montant de la coopérative scolaire s'élève à 14 500 €

Nous comptons utiliser l'argent en offrant aux élèves des spectacles et des activités de différentes natures, en achetant du matériel pédagogique destiné aux enfants.

L'achat des plantations du jardin potager sera financé par la coopérative.

#### 7) Travaux

- Barreaux installés aux fenêtres de l'école maternelle afin de sécuriser les abords de l'école.
- Les travaux de réparation des gouttières qui fuient au sein de l'école maternelle vont également être réalisés, la mairie est en attente du devis.
- Concernant le problème des mitigeurs non adaptés à l'âge et à la force des enfants de maternelle (problème soulevé lors du conseil d'école du premier trimestre), il va y avoir un recensement au sein de toutes les écoles d'Epinay (chaque mitigeur va être testé) afin d'effectuer une commande globale. Ainsi tous les mitigeurs seront remplacés. Pas de date à ce jour.
- Une entreprise spécialisée de nettoyage devait intervenir au niveau des sanitaires de l'école élémentaire afin de nettoyer en profondeur les sanitaires et d'étanchéifier les joints. Finalement cette intervention ne se fera pas. La mairie, compte tenu de la vétusté des sanitaires, a choisi d'effectuer une rénovation et une réhabilitation des sanitaires de l'élémentaire, ce qui est une très bonne nouvelle. Cette rénovation aura certainement lieu pendant des vacances scolaires.
- Un devis global pour toutes les écoles d'Epinay va être demandé par la mairie afin de réparer tous les trous des cours de récréation des établissements scolaires. Pas de date à ce jour.
- Une classe de l'élémentaire nécessite une rénovation : la mairie en est à la phase de chiffrage afin de planifier les travaux.
- L'identification de l'emplacement et la mise en place d'un local à vélo au sein de l'élémentaire doit avoir lieu dans les prochains jours.
- Installation d'un TBI (tableau numérique) dans la classe de Monsieur Renard pour l'année scolaire 2021/2022.
- L'APIE redemande une action afin de sécuriser les abords des sorties d'écoles qui représentent un danger avéré. Le budget demandé par les représentants de la mairie afin d'élargir les trottoirs côté rue des écoles n'a pas été acceptés. La mairie va donc mettre en place des signalétiques lumineuses de zones d'écoles, de

silhouettes d'enfants afin d'effectuer un travail de prévention. Les barrières amovibles vont également être remplacées par des barrières fixes.

Au-delà de l'action de la mairie, il est demandé aux parents d'être vigilants et d'être responsables. L'APIE propose de relayer ce message aux parents. En effet, beaucoup d'incivilités telles que se garer n'importe où sur la rue des écoles, ainsi que rouler trop vite après avoir déposé son enfant représentent des dangers pour les enfants. Ces incivilités et ces mises en danger viennent de personnes extérieures certes, mais également des parents. Un effort de responsabilité est demandé à tous pour la sécurité des enfants. Les parents ont par ailleurs reçu un mail du portail famille à ce sujet. La police municipale va désormais effectuer de la surveillance quand à ces incivilités et mise en danger et verbalisera ainsi ceux qui commettent des infractions.

8) Date du prochain conseil d'école :

- N°3 : 17 juin 2021 à 18h30

La séance est levée à 20h30.

Les secrétaires de séance,

M<sup>me</sup> Afonso (APIE)

M<sup>mes</sup> Farout et Malterre (enseignantes)

La Directrice, Présidente du Conseil d'école,

M<sup>me</sup> Peretti